



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2021-03-019

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

Préfecture / Secrétariat général Commun

41-2021-03-30-00001 - Arrêté préfectoral portant affectation à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (4 pages)

Page 3

Préfecture

41-2021-03-30-00001

Arrêté préfectoral portant affectation à la
direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté N°
portant affectation à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et
de la protection des populations**

LE PREFET DE LOIR ET CHER,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment son article 1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, des DDETS et des DDETSPP, notamment son article 25 ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU, en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Loir-et-Cher,

ARRETE

Article 1 : Les agents dont la liste suit sont affectés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations au 1^{er} avril 2021 :

1 / 3

SGCD de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX
Tél.: 02 54 70 41 41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr>

ANTONY Christophe
ARCHIMBAUD Béranger
AVERTY Pascale
BASQUIN Lucile
BEFFARA Marcel
BIGOT Michèle
BOULAY Tiphaine
BRUGGINK Marleen
CALVO Didier
CARO Antonin
CATROUX Suzanne
CERDAN Peggy
CHAMPIN Régis
CHASSEUIL Eric
CHOQUEUX Philippe
COCHET Lucie
COULON Nathalie
COZANNET Géraldine
DALLEAU Lia
DAYRIS Nathalie
DAYRIS Vincent
DEBAILLY Frédéric
DECANTON Stéphane
DELARBRE Olivier
DESGROUAS Chloé
DOMAIN Didier
DOUSSAUD Serge
DUCOURTIEUX Mélanie
DURAND Yanick
ESTAGER Julie
FARELLA Xavier
FLEYTOU Ludovic
FURIC Gaëla
GARCIA Maëva
GIRARD Anne
GROSSIN-MOTTI Thierry
GUEGUIN Brigitte
HUBERT Marie-Françoise
HUCHET Olivier
JACKIW Joëlle
JANOT Isabelle
JEAN-MARIE Corinne
JUMERT David
LABORIE Christian
LAMBERT Karine
LAVENANT Sébastien
LE DROGO Aurélie
LEBRETON Nathalie
LESCROART Michèle
LHUILIER Bastien
LHUILIER Matthieu
MACQUET-PICHENAY Juliette
MAHOUDEAU Jean-Luc
MARIAU Viviane
MARTIN Julie
MARXUACH Patrick

2 / 3

SGCD de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX
Tél.: 02 54 70 41 41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr>

MONNEREAU Claudine
NOLLOT Katia
PELOTIN Guillaume
PETRE Odile
POLLET Isabelle
PORTHEAULT Brigitte
RASSOULOU Steven
RENARD Thibault
RIVIERE Nathanaëlle
ROBIN Nicolas
SERPIN Maryline
STEVIGNON Aude
SURIEU Julien
TARIANT Didier
TAUPIN Isabelle-Sophie
TOUBOUL Henri
VAILLANT Eric
VANNERROY-ADENOT Élisabeth
VIROS Wilfrid
VONTHRON Didier

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Blois, le 30-03-2021

Le Préfet



FRANÇOIS PESNEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

